



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE À HUIS CLOS AU 1578 CHEMIN DU FER À CHEVAL À SAINTE-JULIE ET PAR VISIOCONFÉRENCE LE :

MERCREDI 17 FÉVRIER 2021, À 15:30 HEURES

CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES ÉTABLIES POUR LA PÉRIODE RELATIVE À LA COVID-19 PERMETTANT DE DÉLIBÉRER ET VOTER À UNE SÉANCE PAR TOUT MOYEN DE COMMUNICATION.

Participaient par visioconférence :

Monsieur Daniel Plouffe	Président et Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Madame Marilyn Nadeau	Vice-Présidente et Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Madame Diane Lavoie	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Madame Maud Allaire	Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Délégué de la Municipalité de McMasterville
Monsieur Yves Corriveau	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Denis Parent	Délégué de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Bruno Gattuso	Délégué substitut de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Suzanne Roy	Déléguée de la Ville de Sainte-Julie
Madame Jocelyne G. Deswarte	Déléguée de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Daniel Plouffe.

Étaient également présents à Sainte-Julie :

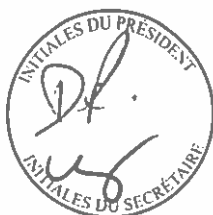
Monsieur Marco Carrier	Directeur de Police
Madame Nathalie Guérin	Secrétaire-Trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

Était absent :

Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères
----------------------------	---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Décision disciplinaire – RAI-200821-011 et RAI-201216-016;
4. Clôture de la séance.



No de résolution
ou annotation

CA-21-2226

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 15 :33 heures.

POINT 2 **CONSTATATION DU QUORUM**

Le Président constate le quorum.

POINT 3 **RÉSOLUTION**

Décision disciplinaire – RAI-200821-011 et RAI-201216-016

ATTENDU que le 18 décembre 2020, le policier (numéro d'employé 50278) a été suspendu avec en solde par le Directeur de Police;

ATTENDU que le policier (numéro d'employé 50278) a, le 3 février 2021, été convoqué à comparaître devant l'Inspecteur-chef François Boisclair et l'Assistant directeur Richard Gauthier en présence du président de la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU l'audition tenue pour les dossiers disciplinaires RAI-200821-011 et RAI 201216-016;

ATTENDU que la preuve au dossier lui a également été soumise;

ATTENDU que la citation disciplinaire relevait quatorze (14) manquements du policier (numéro d'employé 50278) tant à la Loi sur la police qu'au Règlement numéro 13 de la Régie intitulé « *Règlement sur la discipline des policiers de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent* »;

ATTENDU la décision rendue par le Directeur de Police le 12 février 2021 sur les quatorze (14) manquements et formulant des recommandations de sanctions pour ceux-ci;

ATTENDU le libellé de l'article 21 du *Règlement sur la discipline des policiers de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent* permettant au Conseil d'Administration de la Régie de destituer un policier sur recommandation du Directeur;

ATTENDU la nature des manquements, la gravité des fautes reprochées et l'ensemble des circonstances décrites aux manquements reprochés;

ATTENDU les informations livrées séance tenante par le Directeur de Police, Monsieur Marco Carrier;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Corriveau

ET RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE de la décision et des recommandations de sanctions rendues le 12 février 2021 par le Directeur de Police sur la citation disciplinaire du policier de la Régie (numéro d'employé 50278);

D'ENTÉRINER la position adoptée par le Directeur de Police;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

DE DESTITUER à compter de ce jour le policier de la Régie (numéro d'employé 50278) en regard des manquements numéros 1 à 3 de la citation disciplinaire qui lui a été signifiée le 3 février 2021;

DE SUSPENDRE sans traitement pour une période de seize (16) heures, le policier de la Régie (numéro d'employé 50278) pour chacun des manquements numéros 4 à 7 de la citation disciplinaire qui lui a été signifiée le 3 février 2021;

DE DESTITUER à compter de ce jour le policier de la Régie (numéro d'employé 50278) en regard des manquements numéros 8 à 14 de la citation disciplinaire qui lui a été signifiée le 3 février 2021;

QUE soient appliquées de façon concurrente toutes les sanctions précédemment imposées;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-21-2227

POINT 4
RÉSOLUTION
Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


NATHALIE GUÉRIN
Secrétaire-Trésorière


DANIEL PLOUFFE
Président